



## PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

### Compte-rendu du sixième comité de pilotage du site Natura 2000 « Plateau de Rochebonne »

Ecole nationale supérieure de la marine marchande - Nantes - 13 novembre 2012

#### Ordre du jour :

- 1) Présentation et validation des fiches actions
- 2) Présentation et validation de la Charte Natura 2000
- 3) Validation du document d'objectifs (DOCOB)
- 4) Perspectives pour l'animation du DOCOB
- 5) Questions diverses

M. l'administrateur général **Loïc Laisné**, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'Etat en mer, introduit la séance en remerciant les participants à ce sixième comité de pilotage (COFIL) du site du «Plateau de Rochebonne». Il rappelle les différentes étapes d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) et présente l'ordre du jour.

#### **1) Présentation et validation des fiches actions**

M. Jérôme Jourdain, chargé de mission au Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMM), opérateur du site, rappelle les conclusions des deux derniers COFIL dont les enjeux et objectifs de développement durable du site.

Il présente ensuite les fiches actions du site, définies lors des deux derniers groupes de travail « Gestion » tenus après le cinquième COFIL de juillet 2012.

M<sup>me</sup> Ségolène Travichon, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), demande à l'opérateur des précisions sur les budgets alloués aux différents projets ou programmes identifiés dans les fiches actions.

M. Jérôme Jourdain répond que le COFIL d'animation du DOCOB, qui se réunira une fois par an, permettra de préciser les besoins et d'affiner les budgets nécessaires. La structure animatrice pourra proposer des budgets annuels au COFIL. Les fiches actions constituent ainsi une base de travail pour l'animation du site.

M. Christophe Monnier, représentant du Commandant de la zone maritime Atlantique, demande des précisions sur les autorisations d'occupation du milieu marin en zone économique exclusive (ZEE), qui ne fait pas partie du domaine public maritime (DPM – jusqu'au 12 milles nautiques). M. l'administrateur général Loïc Laisné indique qu'il semble exister un vide juridique sur la question actuellement, qui devrait être comblé par un décret en cours d'élaboration.

**Les membres du COFIL valident les fiches actions du site.**

## **2) Présentation et validation de la Charte Natura 2000**

M. Jérôme Jourdain présente la charte Natura 2000 élaborée lors des groupes de travail « Gestion ».

M. Christophe Monnier demande s'il existe une base réglementaire afin de faire surveiller correctement l'application de la charte Natura 2000.

M. l'administrateur général Loïc Laisné répond qu'il n'existe pas de base juridique contraignantes aux engagements génériques de la charte : ce sont des engagements volontaires. Il n'y a donc pas de points de contrôle prévus pour l'instant dans la charte du Plateau de Rochebonne, puisqu'elle ne comporte pas à ce stade d'engagements spécifiques. Il précise qu'au-delà de la charte Natura 2000, il existe déjà des outils réglementaires à faire appliquer.

M. l'administrateur général Loïc Laisné demande à M. José Jouneau, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) des Pays de la Loire si les structures professionnelles des pêches signeront les chartes Natura 2000.

M. José Jouneau répond que les structures professionnelles ne signeront pas les chartes Natura 2000 en mer en tant que structures collectives, pour ne pas rendre obligatoire l'adhésion des pêcheurs aux engagements et recommandations définis. Cette décision doit rester individuelle. Néanmoins le CNPMEM et les CRPMEM sensibiliseront les patrons pêcheurs à l'importance d'adhérer aux chartes Natura 2000 et ainsi conserver la dynamique lancée par l'élaboration des DOCOB par les structures professionnelles des pêches.

**Les membres du COPIL valident la charte Natura 2000 du site du Plateau de Rochebonne.**

## **3) Validation du document d'objectifs (DOCOB)**

M. Jérôme Jourdain présente le dispositif de suivi et d'évaluation du DOCOB.

M<sup>me</sup> Ségolène Travichon précise que le document d'objectifs a remarquablement évolué tout au long de son élaboration et tient à souligner que malgré les critiques apportées au cours de son élaboration, le document est bien abouti.

M. l'administrateur général Loïc Laisné remercie M<sup>me</sup> Ségolène Travichon pour cette remarque et souligne que les critiques constructives sont toujours les bienvenues.

**Les membres du COPIL valident le DOCOB du site Plateau de Rochebonne.**

## **4) Perspectives pour l'animation du DOCOB**

Une discussion s'en suit sur la phase d'animation du DOCOB.

M. Pierrick Marion, chef du Service Nature, Eau, Sites et Paysages de la DREAL Poitou-Charentes explique que le Code de l'Environnement prévoit en effet une phase d'animation du DOCOB après son élaboration et approbation par arrêté préfectoral. Il indique que dans le contexte actuel de restrictions budgétaires, le ministère en charge de l'écologie établit des priorités pour mettre en

adéquation les différents budgets. La DREAL Poitou-Charentes a déjà fait une demande de crédit au ministère pour mettre le site du Plateau de Rochebonne en animation dès 2013. La réponse est en attente.

M. l'administrateur général Loïc Laisné indique que la dynamique lancée sur les sites Natura 2000 en mer en France est considérée comme positive à l'échelle communautaire, notamment par une bonne appropriation de la démarche par les acteurs. Face aux contraintes budgétaires, ce message a été relayé par les préfets au ministère en charge de l'écologie (Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB)). La réponse apportée est : moins de crédits alloués à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 et nécessité d'être plus efficient. Il invite donc les opérateurs de sites Natura 2000 à rechercher des synergies pour animer les sites.

M. Hubert Carré, directeur général du CNPMMEM, explique que les pêcheurs français se sont pleinement investis dans la démarche Natura 2000 en mer et, malgré des débuts difficiles (phase de désignation des sites en mer), le CNPMMEM et certains CRPMMEM se sont portés opérateurs de sites. Le souhait de la profession est de continuer à s'investir dans les COPIL et l'animation des DOCOB élaborés par les structures professionnelles des pêches. Dans ce contexte de budget limité, les comités des pêches se sont mis d'accord pour une animation partagée des sites Natura 2000 en mer. Néanmoins, il indique que le Président du CNPMMEM a écrit à la DEB pour avoir des explications sur les rumeurs indiquant que l'Agence des aires marines protégées (AAMP) deviendrait structure opératrice et animatrice de tous les sites Natura 2000 en mer. Ces rumeurs inquiètent les professionnels.

M. l'administrateur général Loïc Laisné précise que l'AAMP constitue un outil technique de l'Etat et qu'il ne doit pas y avoir d'inquiétude sur ce sujet. L'association des acteurs dans la gestion des sites Natura 2000 en mer doit se poursuivre pour permettre l'efficacité de la démarche.

M<sup>me</sup> Nathalie Metzler, chef de l'antenne Atlantique de l'AAMP, répond que la DEB a demandé la réduction des coûts des sites Natura 2000 et une plus forte implication de l'AAMP dans la gestion des sites. Des scénarii ont été montés sans pour autant vouloir casser la dynamique lancée sur les sites Natura 2000 en mer par les professionnels. L'AAMP ne pourrait pas supporter la prise en charge de l'ensemble des sites Natura 2000. Des synergies entre l'AAMP et les acteurs sont à trouver.

M. l'administrateur général Loïc Laisné demande au CNPMMEM s'il souhaite être animateur du site du Plateau de Rochebonne.

M. Hubert Carré répond que les structures professionnelles des pêches ont la volonté d'être animateur de tous les sites dont la profession a été opérateur. Le CNPMMEM se porte ainsi candidat à l'animation du site Plateau de Rochebonne, et une animation en partenariat avec le CRPMMEM des Pays de la Loire pour les sites du Plateau du Four et du Plateau de Rochebonne est envisagée.

M. François Colas, chef de la mission d'étude pour un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis Charentais, souhaite connaître les modalités de lancement de la phase d'animation du site.

M. Pierrick Marion répond que les modalités pour la phase d'animation sont identiques à celles de la phase d'élaboration du DOCOB. Ainsi, pour un site entièrement marin, le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs peut être confié, si le préfet maritime le décide, pour tout ou partie et par voie de convention, par le préfet maritime à un ou plusieurs membres du comité de pilotage, sur proposition de ce comité. Le ou les candidats devront répondre au cahier des charges établi par la DREAL. Ces démarches ne seront toutefois lancées qu'après la validation des budgets. Ainsi, la phase liée aux procédures administratives peut être longue.

M. François Colas demande s'il y aura un arrêté préfectoral pour acter la validation du DOCOB.

M. Loïc Laisné répond que l'approbation du DOCOB sera faite par un arrêté du Préfet Maritime de l'Atlantique.

M. José Jouneau souligne une forte volonté de la profession à devenir animateur de site Natura 2000 en mer. Après plus de deux ans d'implication en tant que structures opératrices, les structures professionnelles souhaitent continuer sur cette dynamique. Il remercie M. Jérôme Jourdain de la qualité de son travail et de son implication, qui du coup rejailit positivement sur le milieu de la pêche.

M<sup>me</sup> Ségolène Travichon demande si une date de passage du DOCOB en Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Poitou-Charentes est programmée.

M. Pierrick Marion répond que la date du 6 décembre 2012 est retenue.

M. Loïc Laisné remercie l'ensemble des membres du comité de pilotage présents, l'opérateur du site pour le travail réalisé ainsi que son chargé de mission auquel il laisse clore la séance.

M. Jérôme Jourdain clôt la séance en remerciant l'ensemble des acteurs s'étant impliqués de près comme de loin dans l'élaboration du DOCOB, pour le travail fructueux qu'ils ont réalisé et le CRPMEM des Pays de la Loire pour son accueil au sein de ses locaux aux Sables d'Olonne.

Le préfet maritime de l'Atlantique  
par ordre, l'administrateur général de 2<sup>ème</sup> classe des affaires  
maritimes Loïc Laisné  
adjoint au préfet maritime pour l'action de l'Etat en mer,

